UNIVERSITÉ FRANÇOIS - RABELAIS TOURS

UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS de TOURS

3 rue des Tanneurs - B.P. 4103 - 37041 TOURS cedex 1

U.F.R. de MEDECINE

10 boulevard Tonnellé - BP 3223 - 37032 TOURS cedex 1

Tél: 02.47.36.62.04 - Fax: 02.47.36.60.99 e-mail: <u>buchler@med.univ-tours.fr</u> (Professeur Matthias BÜCHLER)

CONVENTION DE STAGE ETUDIANT EFFECTUE HORS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

OVERSEAS WORK PLACEMENT AGREEMENT FOR STUDENTS

■ L'Université de Tours représentée par : Monsieur le Professeur Dominique PERROTIN the University of Tours, represented by :

Doyen / Directeur de
Dean / Director of

This agreement is made between

U.F.R. de MEDECINE de TOURS

Par délégation du Président de l'Université On the authority of the President of the University

La présente convention règle les rapports entre :

	et / and
L'établissement d'accueil : (raison sociale, adresse) The receiving organisation : (name, address)	
représenté par : represented by :	Nom (name):
concernant le stage effectué par : concerning the work placement carried out by :	Nom (name):
	N° d'assuré social : (Social Security number)
(Ci-après désigné par l'expression "l'o Hereafter referred to as "the student" or	<u> </u>
dans le cadre de ses études de : as part of his/her studies in	

Article 1:

Le stage inclus dans le cursus est une période de formation qui a pour but de sensibiliser l'étudiant aux divers aspects de la vie professionnelle et de lui permettre d'appliquer en situation réelle les connaissances qui lui ont dispensées à l'Université. Le stage constituant le prolongement de l'enseignement dispensé par l'Université, le directeur de l'établissement d'accueil s'engage à ne faire exécuter par l'étudiant que des travaux qui concourent à sa formation. L'activité exercée par l'étudiant au cours du stage est déterminée d'un accord par le directeur l'établissement d'accueil et le responsable de la formation:

The work placement, which is an integral part of the course work, is a training period whose goal is to give the student an awareness of various aspects of professional life, and to enable him/her to apply the knowledge which he/she has gained at the University in a real-life situation. As the work placement is an extension of the University course, the director of the receiving organisation undertakes not to give the student any work other than that which relates to his/her studies. The activities carried out by the student during the work placement are determined by common agreement between the director of the receiving organisation and the director of studies:

M. / Mr:

Professeur Matthias BÜCHLER – Tél: (0033) 02.34.37.96.69

Tout incident ou difficulté doit être signalé au responsable de la formation. The head of studies should be notified of any incident or difficulty.

Article 2:

Le stage se déroule du		au		inclus.
The date of the work placement will be from the	•••••	to the	•••••	inclusive

Article 3:

sécurité.

L'étudiant doit obligatoirement souscrire, auprès de l'organisme de son choix, une assurance couvrant sa responsabilité civile.

informé officiellement le doyen / le directeur de

Le stagiaire, pendant la période du stage, The trainee will continue to be a student of the demeurera étudiant de l'université. Toutefois, il University for the duration to the work placement. doit respecter la discipline de l'établissement qui However, he/she must respect the discipline of the l'accueille. Il est notamment soumis aux horaires receiving organisation. In particular, he/she must propres à l'établissement, au règlement intérieur, respect the schedule of the organisation, the et aux dispositions relatives à l'hygiène et à la house rules and regulations, and health and safety measures.

> The student must take out a personal liability insurance from an organisation of his choice.

En cas de manquement à la discipline, le In the event of a breach of discipline, the director directeur de l'établissement d'accueil se réserve of the receiving organisation has the right to le droit de mettre fin au stage après en avoir terminate the work placement, after notifying the Dean / Director of

Article 4:

Si un salaire est versé à l'étudiant, la législation du pays d'accueil en matière d'assurance maladie et d'accident du travail s'applique.

If the student is paid a wage, the legislation of the host country regarding sickness benefit and industrial accidents applies.

Article 5:

Si le stage ne donne pas lieu à rémunération, le If the work placement is unpaid, the trainee will stagiaire continue à bénéficier du régime continue to be entitled to French national français d'assurances sociales et des garanties insurance benefits and those of the students'

offertes par sa mutuelle étudiante. Il bénéficie de la couverture accident du travail en application de l'article L412-8,2° du Code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant par le fait du stage, à l'occasion des trajets effectués lors du stage, ou lors des trajets aller/retour entre la France et le pays de stage, l'établissement d'accueil s'engage à faire parvenir à l'université tous les éléments permettant d'effectuer la déclaration d'accident.

insurance company. In this case, he/she will be covered by the industrial accidents policy, in accordance with article L412-8,2° of the Social Security Code. In the event of an accident occurring as a result of the work, while travelling during the work placement period, or during the outward or return journey between France and the country, the receiving organisation undertakes to submit to the University all the information required to make an accident claim.

Article 6:

A la fin du stage, l'établissement d'accueil délivre If the student is paid a wage, the legislation of the nature et la durée du stage.

à l'étudiant stagiaire un certificat précisant la host country regarding sickness benefit and industrial accidents applies.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Tours, le :		
This agreement is made in triplicate in Tours, d	ated :	
		tion manuscrite "lu et approuvé" l-written words "read and approved"
Pour le Président de l'Université de Tours et par délégation, le Doyen:	1	On behalf of, and on the authority of the President of the University of Tours, the Dean:
 		
Professeur Dominique PERROTIN		
Pour l'Etablissement d'accueil :	1	On behalf of the receiving organisation :
<u>L'étudiant stagiaire</u> :	/	The student/trainee :